

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 153 /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION DE BASE
AMENDEE ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LES SOCIETES
SIMFER SA ET RIO TINTO MINING AND EXPLORATION LTD
POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE FER DE SIMANDOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2014/011/AN du 14 juin 2014, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2014/143/PRG/SGG du 18 juin 2014, portant promulgation
de la Loi L/2014/011/AN du 14 juin 2014 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention de Base amendée entre la République de
Guinée et les Sociétés SIMFER SA et RIO TINTO MINING AND
EXPLORATION Ltd pour l'exploitation des gisements de fer de Simandou.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature
sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 JUL. 2014

Prof. ALPHA CONDE